

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 8 février 2024

Date de convocation : 2 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration, convoqué le 2 février 2024, après une première convocation envoyée le 26 janvier 2024 et une séance prévue le 1^{er} février mais n'ayant pas recueilli le quorum, s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Vice-Présidente pour les délibérations n°1 et 2 puis sous la Présidence de Christophe HOGARD, Président, à partir de la délibération n°3.

Présents : Christophe HOGARD à partir de la délibération n°3 - Bénédicte GARDIN - Magali LOISEAU - Alain CHENOIR - Alexandra BEAUNE - Valérie VERDON - Laydie PASQUIER - Françoise PINEAU - Marie-Françoise RAUTURIER - Marie-Thérèse ABINAL

Excusés/Pouvoirs :

Christophe HOGARD donne pouvoir à Bénédicte GARDIN pour les délibérations 1 et 2

Jean-Louis LAUNAY donne pouvoir à Valérie VERDON

Angélique RICHARD donne pouvoir à Magali LOISEAU

Odile PINEAU donne pouvoir à Françoise PINEAU

Christelle BOURMAULT donne pouvoir à Laydie PASQUIER

Florence DE CHABOT donne pouvoir à Alain CHENOIR

Franck GAUTHIER - Sabine LOIZEAU - Jean-Michel LUMEAU - Elodie BRANGER - Marie VILLENEUVE - Amélie PASQUIER - Christophe VILLENEUVE - Marie-Annick MÉNANTEAU

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 9 aux délibérations 1 et 2 - 10 à partir de la délibération 3

Nombre d'administrateurs votants : 15

Secrétaire de séance : Magali LOISEAU

• **06 – EPICERIE SOLIDAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC L'ANDES** - Rapporteur : Bénédicte GARDIN

L'épicerie solidaire « Le P'tit magasin », gérée par le CIAS du Pays des Herbiers, est adhérente à l'ANDES (Association nationale de développement des Epiceries Solidaires) dont la structure porteuse est l'association Solidarité Alimentaire France.

Grâce à leurs partenaires locaux et nationaux, l'ANDES propose à l'épicerie solidaire de se positionner sur des appels à projet tout au long de l'année comme, par exemple :

- « Agir pour une alimentation saine et de qualité dans les épiceries solidaires vendéennes via un approvisionnement en produits locaux » permettant d'accroître l'accès à une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale aux citoyens qui en sont éloignés,
- « La compagnie des gourmands » permettant d'organiser des ateliers culinaires à destination des enfants,
- « Cultivons le bien manger » - Fonds d'Aide Alimentaire Durable permettant d'accompagner l'évolution de l'aide alimentaire et permettre d'acheter des produits durables.



Département de la Vendée

ce qui permet à l'Epicerie de bénéficier du reversement par l'ANDES d'une partie des subventions versées par l'Etat

Ces partenariats se concrétisent via la signature de conventions fixant les engagements de l'ANDES et de l'Epicerie solidaire, les modalités de calcul, d'attribution et de versement des enveloppes financières.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser la signature des conventions proposées par l'ANDES permettant à l'Epicerie solidaire de bénéficier d'aides dans le cadre des différents appels à projets ou programmes d'actions.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de bien vouloir :

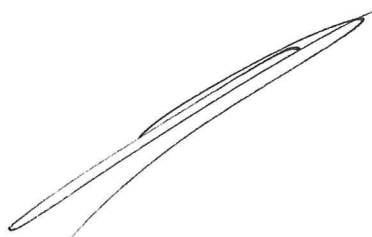
- approuver toutes les conventions à intervenir avec l'ANDES,
- l'autoriser, ou la Vice-présidente, à signer tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Magali LOISEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Publié électroniquement le : 13 FEV. 2024
Transmis en Préfecture le : 13 FEV. 2024

